

Fonds monétaire international

Togo : Lettre d'intention

1^{er} avril 2009

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement du Togo, dans laquelle sont décrites les politiques que Togo entend mettre en œuvre à l'appui de sa demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété du Togo, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

TOGO—LETTRE D'INTENTION

Lomé
Le 1^{er} Avril 2009

Monsieur Dominique Strauss-Kahn
Directeur Général
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431

Monsieur le Directeur Général,

1. Suite à notre correspondance en date du 12 septembre 2008, nous voulons saisir l'occasion de la deuxième revue du programme pour vous faire le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce programme financier appuyé par l'accord de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC). Malgré les chocs extérieurs pendant la première année du programme, nous avons poursuivi les réformes économiques avec détermination en vue de consolider les acquis résultant des actions menées au cours des années précédentes. Nous avons accompli des progrès considérables qui nous ont permis d'atteindre nos objectifs dans le cadre du programme de réforme et de tenir nos engagements. Nous voudrions également expliquer nos projets de réformes et nos engagements à l'heure où le programme de réforme amorce une nouvelle phase dans un environnement mondial incertain.

Contexte général

2. Lancé en 2006 dans le cadre de la stratégie du gouvernement pour sortir le pays de la longue crise sociopolitique et économique, notre programme de relance économique et de réduction de la pauvreté vise à rétablir la stabilité macroéconomique, redresser les finances publiques et relancer la croissance économique pour relever le niveau de vie de la population. Ce programme est adossé à notre Document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP-I) dont la mise en œuvre demeure notre priorité majeure. Le programme du gouvernement soutenu par l'accord de la FRPC a enregistré des résultats remarquables pour ce qui est des deux premiers objectifs visés et ce, malgré des difficultés en dehors de son contrôle telles que la flambée des prix des denrées alimentaires et du pétrole au niveau international et les graves inondations survenues en août 2008.

3. En effet, le cadre défini par le programme a permis d'atténuer les effets des chocs sur les finances publiques et de redresser la situation macroéconomique. La

situation financière de l'Etat s'est renforcée de façon significative. Le programme nous a aussi permis de normaliser les relations avec nos créanciers extérieurs et d'atteindre le point de décision de l'initiative PPTTE en novembre 2008, bénéficiant ainsi d'allègements de dettes et de concours financiers et techniques appréciables. Des mesures complémentaires et une vigilance accrue demeurent nécessaires dans la poursuite de ces objectifs. Le programme entre dans une phase qui met davantage l'accent sur l'accélération de la croissance et la réduction de la pauvreté. En dépit des efforts et des sacrifices consentis pour mettre en œuvre les mesures contenues dans le programme, les résultats en termes de croissance ont été mitigés en raison des difficultés évoquées ci-dessus. De plus, le ralentissement de l'économie mondiale risque de retarder davantage la reprise de la croissance attendue par la population togolaise.

Développements économiques récents

4. L'économie et la population togolaises ont été durement affectées par l'environnement international et les inondations en 2008. La relance économique attendue ne s'est pas matérialisée et la croissance avoisine 1,1 pour cent, en dessous de la moyenne des 5 dernières années. Ce faible résultat est attribuable principalement aux dégâts causés par les inondations et la flambée mondiale des prix des denrées alimentaires et des produits énergétiques. Suite aux effets de ces chocs, l'inflation a atteint en glissement annuel un pic de 15,8 pour cent en août avant de retomber à 8,4 pour cent à la fin de l'année, grâce à la baisse des prix sur le marché mondial. Reflétant cette détérioration de la situation économique, le pouvoir d'achat de la population s'est dégradé.

5. Le compte courant de la balance des paiements extérieurs s'est dégradé sous les effets de la détérioration des termes de l'échange et de la destruction causée par les inondations. Le déficit du solde courant extérieur atteindrait 6.6 pour cent du PIB en 2008, contre 3,9 pour cent en 2007. La situation monétaire a été caractérisée par un renforcement des avoirs extérieurs et une faible croissance du crédit intérieur due au ralentissement de l'activité économique. Ces développements se sont traduits par un ralentissement de l'expansion de la masse monétaire qui a connu une hausse de l'ordre de 16 pour cent.

Mise en œuvre du programme appuyé par la FRPC

6. La mise en œuvre rigoureuse du programme appuyé par la FRPC a fourni un cadre macroéconomique solide et flexible qui a permis à l'économie togolaise de faire face aux effets de ces chocs externes tout en contribuant à la réalisation des objectifs du programme. Malgré les difficultés, la situation financière de l'Etat s'est renforcée au cours de l'année, pendant que les réformes structurelles ont évolué conformément aux objectifs. Tous les critères de réalisation et indicateurs quantitatifs pour fin décembre 2008 ont été respectés, à l'exception de l'objectif-cible indicatif sur le niveau minimum des dépenses sociales et d'investissements sur ressources propres (tableau 1). De même, tous les repères structurels ont été

également réalisés dans les délais prévus, à l'exception d'un seul repère qui a connu un retard de trois mois (tableau 2).

7. Les résultats positifs des finances de l'Etat sont dus à une forte mobilisation de ressources internes et une bonne maîtrise des dépenses courantes. Les dépenses d'investissements ont par contre connu une faible exécution. En particulier, la réparation des infrastructures détruites par les inondations au mois d'aout a été retardée en raison des contraintes liées à la capacité d'absorption du pays. Le recouvrement des recettes a été soutenu grâce au renforcement des administrations fiscale et douanière et à une informatisation accrue au niveau des douanes. En conséquence, les seuils fixés par le programme appuyé par la FRPC en ce qui concerne le solde budgétaire primaire et le financement intérieur ont été respectés avec une confortable marge; le solde primaire s'est établi à 0,5 pour cent du PIB et la position nette du gouvernement dans le système bancaire s'est confortée. La rigueur accrue dans la gestion des finances publiques a permis d'éviter l'accumulation d'arriérés de paiement. Le gouvernement n'a ni contracté ni garanti de dette extérieure à taux non-concessionnel.

8. Des résultats significatifs ont été également réalisés au niveau des réformes structurelles envisagées pour renforcer la bonne gestion des finances publiques, palier aux effets néfastes de la longue crise sociopolitique au Togo sur le secteur financier et créer les conditions pour la restauration de la viabilité financière et de la santé des banques et des industries (tableau 2).

9. Les réformes de la gestion des finances publiques ont connu des progrès significatifs :

- Une stratégie pour l'apurement des arriérés intérieurs du Togo a été adoptée par le Conseil des ministres en décembre 2008 (critère de réalisation) et une commission nationale chargée de l'apurement de la dette intérieure a été mise en place. L'apurement des arriérés sera effectué sur la base des ressources budgétaires allouées à cet effet. Les effets conjugués de la mise en œuvre de la stratégie et de la réforme du secteur financier renforceront la situation financière du secteur des entreprises et stimulera l'activité économique.
- En vue d'éviter les distorsions dans le cadre des incitations économiques et d'élargir l'assiette fiscale, nous avons pris dans la loi des finances 2009, d'importantes mesures pour réduire les exonérations fiscales et douanières dans la zone franche permettant ainsi de réaliser un repère structurel avec six mois d'avance par rapport aux échéances du programme. La mise à jour du Code Général des Impôts est en cours en vue d'y intégrer les différentes modifications apportées par les lois de finances de 1998 à nos jours.

10. La poursuite de la restructuration des banques est essentielle à la stabilité économique et à une intermédiation financière effective pour relever le potentiel de croissance :

- Au mois de novembre et décembre, le gouvernement a entrepris la restructuration financière par la titrisation des créances compromises des banques sur les entités publiques ainsi que celles des banques publiques sur le secteur privé. A cet effet, un protocole d'accord entre le Gouvernement togolais et le pool bancaire (BTCL, UTB, BIA-TOGO et ECOBANK-TOGO) a été signé pour titriser lesdites créances (permettant ainsi de réaliser un repère structurel), déclarées au 31 décembre 2007 avec une décote de 35 pour cent sur les créances publiques. Le montant des titres s'élève à 7 pour cent du PIB et a permis aux trois (3) banques de respecter la norme de couverture minimale de 8 pour cent des risques par les fonds propres effectifs. Les titres seront admis au refinancement du guichet de la BCEAO et seront remboursés sur sept ans après une année de différé.
- En outre, le gouvernement étudie en concertation avec la Banque mondiale, la possibilité de mettre en place une structure et un mécanisme pour assurer le recouvrement, pour le compte de l'Etat, des créances compromises des banques.

11. Nous avons fait des progrès considérables dans la réforme du secteur des entreprises publiques pour préparer un retour à une activité soutenue :

- Le lancement d'un audit stratégique du secteur des phosphates (repère structurel) avec l'appui de la Banque mondiale a été réalisé au mois de janvier 2009, avec un retard de trois mois par rapport à la date initialement envisagée. Ce retard est dû au fait que seulement deux cabinets ont répondu au premier appel à manifestations d'intérêt, et il a fallu lancer un deuxième appel. Le rapport final pourrait être disponible à fin avril 2009. Cet audit stratégique permettra de préciser la restructuration globale du secteur et facilitera la recherche d'un partenaire stratégique.
- Dans le même temps, l'étude sur la situation financière de la CEET en vue de la prévision des subventions budgétaires et la signature d'un contrat de performance Etat-CEET ont été réalisées au mois de décembre 2008 (repère structurel). L'audit stratégique et financier de la CEET en concertation avec la Banque mondiale va être lancé.
- En ce qui concerne le secteur coton, conformément aux recommandations de l'audit stratégique, la SOTOCO a été liquidée et une nouvelle société de coton a été créée et sera redimensionnée pour assurer sa viabilité financière. En outre, la mise en œuvre des recommandations pour la mise en place d'un

mécanisme de fixation des prix aux producteurs de coton graine indexé aux cours mondiaux a été validé par les opérateurs de la filière et sera opérationnel au cours de la campagne 2009/2010.

12. Les mesures prises par le gouvernement pour atténuer les difficultés économiques en 2008 sont restées conformes aux objectifs du programme. Aucun contrôle n'a été exercé ni sur les prix intérieurs ni sur le commerce international des produits de grande consommation, en dépit de la flambée des prix. Toutefois, pour protéger les couches les plus vulnérables de la société, le gouvernement a cherché à atténuer leurs impacts par des mesures ciblées, notamment des subventions pour les semences et les engrais, et le paiement accéléré des arriérés de pension des retraités ainsi que la vente des stocks de sécurité des produits vivriers dans les zones les plus touchées. Le gouvernement entend éviter des interventions sur les prix des produits de grande consommation. En raison de l'absence d'un système de protection sociale, le gouvernement entend atténuer l'impact des fluctuations des prix internationaux en mettant l'accent sur des programmes favorables à l'augmentation de la production et de l'offre intérieure de biens de consommation, en particulier les produits vivriers. Le gouvernement a également pris des dispositions fiscales pour améliorer le pouvoir d'achat des ménages, en octroyant des indemnités forfaitaires aux fonctionnaires au titre des cinq derniers mois de l'année 2008. Cette mesure temporaire a été remplacée par la réduction de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) dans le cadre du budget 2009. Par ailleurs, le niveau de Salaire Minimum Garanti (SMIG, SMAG) a été relevé à compter du 1^{er} août 2008. En outre, nous avons réduit le taux de l'impôt sur les sociétés de 7 points de pourcentage, avec un taux maximum de 33 pour cent à compter de janvier 2009.

13. En ce qui concerne des prix à la pompe des produits pétroliers, leur progression n'a pas suivi le renchérissement des cours mondiaux du pétrole. Un mécanisme d'ajustement consensuel des prix existe entre le gouvernement et les sociétés pétrolières afin de maintenir une stabilité au niveau des prix à la pompe. En comparant le prix CAF à l'importation avec le prix de référence de la structure des prix (variation non comprise entre -5 et 5 pour cent), des plus ou moins values sont calculées par rapport à la marge bénéficiaire des sociétés pétrolières qui est de 35 francs CFA par litre de produits pétroliers. Généralement en période de renchérissement des cours mondiaux du pétrole, il se dégage une moins value pour les sociétés pétrolières et une plus value en cas de baisse des prix. Le mécanisme des plus ou moins values permet donc de ne pas bouger les prix à la pompe mais de faire des compensations entre l'Etat et les sociétés pétrolières. Confronté à une accélération de l'inflation et pour éviter des remous sociaux, le gouvernement avait gardé inchangé le niveau des prix à la pompe des produits pétroliers en vigueur depuis novembre 2006. En conséquence, le déficit envers les pétroliers résultant de ce mécanisme s'est creusé considérablement. Le gouvernement a commandité un audit du secteur dont les résultats évaluent les moins values nettes des importateurs de pétrole à 1,5 pour cent du PIB. Malgré le retournement récent de l'évolution des cours mondiaux du pétrole, le gouvernement a décidé de maintenir le niveau des

prix à la pompe au dessus des prix mondiaux. Les plus-values qui en résulteront devront servir à éponger le déficit envers les pétroliers dans un délai de 20 mois, en concertation avec les pétroliers. Le gouvernement entend lancer les réflexions sur l'application du mécanisme d'ajustement de prix à la pompe des produits pétroliers afin d'éviter de générer un passif éventuel pour l'Etat.

Perspectives macroéconomiques

14. En 2009, la relance de la croissance au Togo sera faible en raison du ralentissement de l'économie mondiale. La croissance économique est attendue à 1,7 pour cent. La crise mondiale devrait amener à une diminution de l'envoi des fonds des migrants, à une faible demande pour les services de transit et entrepôt et à une baisse des exportations du phosphate, du ciment et du clinker. Nous ressentons les premiers signes de cette crise avec la chute de la valeur de nos exportations (coton, phosphate et clinker). Nous suivons avec beaucoup d'attention l'évolution de l'aide au développement et des transferts privés qui pourraient baisser. Cette évolution défavorable sera compensée par l'amélioration des termes de l'échange, par un renforcement de la confiance suite aux mesures de redressement entreprises par le gouvernement et par un accroissement sensible des dépenses publiques d'investissement. En outre, la baisse récente des pressions inflationnistes d'origine externe, notamment les cours internationaux des produits pétroliers et des denrées alimentaires, devrait contribuer à ramener le taux d'inflation en dessous du seuil de 3 pour cent prévu par le pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA. L'amélioration nette des termes de l'échange contribuera à l'amélioration du déficit du compte courant aux environs de 6.1 pour cent du PIB, malgré la forte augmentation des dépenses d'investissements.

La mise en œuvre du programme appuyé par la FRPC en 2009

15. Face à ces risques et à ces difficultés, le gouvernement est déterminé à poursuivre voire accélérer nos projets de réformes dans le cadre du programme appuyé par la FRPC en vue de créer les conditions pour une croissance économique forte et durable. Nous voulons également vous exprimer notre préoccupation en ce qui concerne la vulnérabilité de notre économie face aux chocs extérieurs et indiquer les actions que nous comptons mener pour atténuer leurs effets néfastes sur l'économie.

16. En 2009, la politique budgétaire vise à préserver les acquis de la stabilité macroéconomique, contribuer à améliorer la capacité d'absorption de l'économie, et soutenir la relance économique. A cette fin, les recettes devraient être comparables à l'année précédente pour atteindre 16,9 pour cent du PIB grâce à la poursuite des réformes fiscales, notamment l'élargissement de l'assiette (y compris dans la zone franche) et le renforcement des capacités des administrations. Toutefois, ces recettes pourraient demeurer moins élevées que prévues dans le budget en raison de la crise économique internationale. Compte tenu de l'impact négatif que pourrait

avoir la crise mondiale sur la croissance et les recettes, le gouvernement veillera de près à leur évolution.

17. Les dépenses s'établiraient à 22,2 pour cent du PIB, soit une progression d'environ 2,5 points de pourcentage par rapport à 2008. Les dépenses courantes seront contenues bien que les coûts de la titrisation s'y rajouteraient. Le niveau et la part des dépenses sociales s'accroîtront sensiblement et le programme d'appui aux productions vivrières se poursuivra. Les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures et extérieures augmenteront chacune d'un point de pourcentage du PIB. Cet accroissement découlera en partie d'un collectif budgétaire que nous soumettrons pour adoption par l'Assemblée Nationale au cours du deuxième trimestre afin d'augmenter l'autorisation de dépenses du montant des dépenses d'urgence restant à exécuter au titre de l'année 2008, somme qui sera affectée exclusivement au financement des projets d'infrastructures prioritaires. Par conséquent, le solde budgétaire primaire devrait être contenu à un niveau équivalent à -0.6 pour cent du PIB. Par ailleurs, nous envisageons également d'augmenter le montant des arriérés qui sera apuré en liquide de 0,5 jusqu'à 1,0 pour cent du PIB. De plus, nous avons approchés les partenaires en développement pour examiner la possibilité de l'appui financier supplémentaire pour augmenter ce montant. Le financement du déficit sera assuré par des appuis budgétaires attendus des partenaires, notamment l'Union européenne (UE), la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la France, la Chine et d'autres partenaires bilatéraux. Afin d'accélérer la mise en oeuvre du plan d'urgence pour la réparation des infrastructures et l'apurement des arrières intérieures, nous envisageons d'émettre dans le premier semestre de l'année des bons du trésor pour un montant d'à peu près 1.3 pour cent du PIB.

18. Les réformes prévues dans notre programme pour le reste de l'année 2009 visent à sauvegarder la stabilité macroéconomique, à renforcer les finances publiques et—de plus en plus—à créer les conditions d'une croissance plus forte et nous sommes déterminés à les mettre en oeuvre et, dans certains cas, à les renforcer (tableau 3).

19. Les principales réformes des finances publiques seront axées sur les points suivants :

- Le gouvernement rendra opérationnelle la nouvelle structure du Trésor conformément aux Directives de l'UEMOA avant la fin du mois de juin 2009 (critère de réalisation structurel). Au mois de juillet 2008, la réorganisation de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique a été entamée par l'adoption des textes créant les trois structures comptables centrales principales de l'Etat et des Trésoreries régionales avec des nominations aux postes y relatifs intervenues au mois de décembre 2008. Cette nouvelle structure renforcera les capacités du Trésor en vue d'améliorer le contrôle et la fourniture d'informations fiables sur les recettes, les dépenses et la gestion de la trésorerie de l'Etat et éviter l'accumulation des arriérés de paiements.

Le Trésor finalisera l'apurement des postes d'entrée de la balance du Trésor et assurera la production mensuelle des balances du Trésor avec un délai d'un mois à partir du mois d'avril.

- Le gouvernement engagera la mise en œuvre de la stratégie d'apurement des arriérés intérieurs pour le montant prévu au budget, le montant prévu dans le collectif budgétaire et la titrisation des arriérés validés suite à l'audit du cabinet KPMG vis-à-vis des fournisseurs d'ici le mois de décembre 2009 (repère structurel).
- Afin de préserver la viabilité de la dette publique, l'Etat veillera à ce que le financement de ses besoins soit sous forme de dons ou de prêts à des conditions hautement concessionnelles et entend ne pas dépasser le montant qui sauvegarde la viabilité de la dette. Dans cette vision, un Comité national de la dette publique a été créé pour élaborer, coordonner et suivre la mise en œuvre de la politique nationale d'endettement public et de gestion de ladite dette publique (contribuant ainsi à la réalisation d'un repère structurel).
- Un plan d'action est engagé pour renforcer à court terme la capacité d'exécution rapide et efficace des projets en vue d'accroître la capacité d'absorption de l'aide pour la mise en œuvre du Programme d'Urgence en particulier pour réparer les dégâts causés par les inondations. Nous veillerons que cette amélioration soit accompagnée en même temps par des mesures de renforcement de la gestion de trésorerie, de manière à assurer la disponibilité des ressources.
- En outre, la maîtrise de la gestion des dépenses publiques devra être renforcée par la poursuite de la réforme du système de passation des marchés publics, pour laquelle une nouvelle loi sera adoptée en juin 2009. Cette réforme est essentielle pour assurer l'efficacité des dépenses d'investissements publics.
- Des dispositions ont été prises pour achever la réalisation des réformes structurelles restant à réaliser pour juin 2009, notamment, la promulgation de la nouvelle loi sur la Cour des comptes, la nomination de juges de cet organe judiciaire, l'élaboration des comptes de gestion 2007 et la loi de règlement 2007. Ces mesures font également progresser le Togo vers le point d'achèvement de l'initiative PPTE.

20. La poursuite de la restructuration des banques permettra à l'économie togolaise d'améliorer rapidement l'intermédiation financière nécessaire au financement des activités économiques:

- Le premier appel d'offres pour la recherche des investisseurs stratégiques en vue de la reprise des quatre principales banques à capitaux publics sera lancé avant la fin de l'année comme prévu (repère structurel). Avec le concours de la Banque mondiale, le gouvernement entend engager à cet effet les services d'une ou plusieurs banques d'investissement. En collaboration avec les autorités de surveillance, le gouvernement maintiendra un contrôle rigoureux de la gestion des banques jusqu'au terme du processus.
- Le gouvernement mettra sur pied une structure et un mécanisme pour la gestion des créances improductives qui ont été échangées contre des titres d'Etat d'ici le mois de décembre (repère structurel révisé). Compte tenu de la complexité de l'opération qui bénéficie de l'assistance technique de la Banque mondiale, le calendrier a été prorogé de quatre mois. Le mécanisme permettra au gouvernement de recouvrer une partie du coût lié à la recapitalisation des banques et à la réduction du stock important de dettes croisées, ce qui permettra de réactiver les circuits du crédit.

21. Le maintien de finances publiques saines et la relance de la croissance nécessitera la réforme des entreprises publiques en vue de rétablir leur assise financière, les préserver contre des pertes futures et favoriser des gains en termes de production et de productivité :

- Le gouvernement entend aider la nouvelle société cotonnière du Togo à obtenir les crédits nécessaires pour achever ses opérations pendant sa première année d'exploitation, mais l'aide apportée restera dans les limites du cadre budgétaire en vigueur.
- Le gouvernement élaborera une stratégie de développement du secteur des phosphates basée sur l'audit stratégique au plus tard en septembre 2009 (repère structurel), comme prévu. Le rapport final pourrait être disponible à fin avril 2009. Cet audit stratégique permettra de préciser la restructuration globale du secteur et facilitera la recherche d'un partenaire stratégique.

22. Pour faire face aux chocs extérieurs et relancer l'économie, nous aurons besoin de la poursuite du concours des partenaires au développement qui ont convenu à Bruxelles au mois de septembre 2008, de mobiliser des ressources dans le cadre de la relance de la coopération internationale et dans le respect des principes de la Déclaration de Paris et du programme d'action issu du forum d'Accra. Au-delà des ressources nécessaires à l'apurement des arriérés et du service de la dette, le Togo a besoin de ressources additionnelles immédiates (sous forme de dons ou de prêts concessionnels) pour financer les investissements indispensables au renforcement des infrastructures économiques, à la fourniture des services sociaux, à la lutte contre la pauvreté, et plus généralement en vue de la

réalisation des OMD. Nous saluons la décision des partenaires d'accroître le niveau de l'aide et de développer la plus grande flexibilité dans leurs procédures. Pour sa part, le Togo est déterminé à réaliser les déclencheurs variables du point d'achèvement de l'initiative PPTTE le plus tôt possible en 2010.

23. Le processus de préparation du Document de stratégie de la réduction de la pauvreté complet est très avancé. La volonté du gouvernement et sa détermination à renforcer la concertation et l'implication de toutes les couches de la population sont au centre de ce processus. La démarche participative utilisée a permis aux acteurs du secteur public et privé de s'approprier le processus du DSRP. Les études thématiques ont été réalisées. Ces documents ont bénéficié de la contribution des organisations de la société civile dans le cadre des concertations qui ont abouti à une version préliminaire du DSRP-C. Les concertations régionales sur cette version ont eu lieu et l'Assemblée nationale sera consultée sur le document avant sa validation nationale et son adoption en conseil des ministres au plus tard le 30 avril 2009.

24. Les progrès de notre programme appuyé par la FRPC seront suivis par rapport aux critères de réalisation quantitatifs révisés pour la fin juin et la fin décembre 2009 qui ont été convenus avec la mission du FMI. Nous souhaitons que la quatrième revue du programme soit achevée avant fin avril 2010.

25. Pour soutenir nos politiques et au regard des progrès appréciables enregistrés dans la mise en œuvre du programme bénéficiant du concours de la FRPC, nous sollicitons l'achèvement de la deuxième revue. Nous sollicitons en conséquence le décaissement de la troisième tranche du prêt, y compris l'augmentation approuvée par le Conseil d'administration du FMI au cours de la première revue de la FRPC.

26. Le Gouvernement est convaincu que les mesures et les politiques décrites dans le présent mémorandum sont suffisantes pour atteindre les objectifs du programme. Il est décidé à prendre toute mesure supplémentaire qui serait requise pour les réaliser. Le gouvernement entrera en consultation avec le Fonds monétaire international, à sa propre initiative ou à l'initiative du Directeur général du Fonds monétaire international, avant l'adoption de toute mesure supplémentaire ou de toute modification des mesures envisagées dans ce mémorandum.

27. Le Gouvernement autorise le FMI à publier le rapport de ses services et la lettre d'intention relatifs aux discussions sur la deuxième revue du programme.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée.

/s/

Adj. Otèth Ayassor
Ministre de l'Economie et des Finances

Tableau 1. Togo: Reperes de Performance Quantitatif et , 2008/09
 Juin 30, 2008—December 31, 2009

	2008				2009	
	Juin		Dec.		Juin	Dec.
	Prog. ¹	Act.	Prog. ²	Act.	Prog.	
	(en milliards de francs CFA, cumulés de la fin de l'année précédente)					
Critères de performance (pour fin juin et fin décembre 2008, et fin juin 2009; objectifs-cibles indicatifs dans les autres cas)						
Solde budgétaire primaire (niveau minimum)	-4.5	28.3	-7.6	5.6	-10.7	-7.8
Non-accumulation d'arriérés extérieurs ³	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur net (niveau maximum)	-3.1	-31.5	-7.5	-12.6	10.0	4.0
Dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement central	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Objectifs-cibles indicatifs						
Total recettes (niveau minimum)	103.6	109.6	209.8	220.7	108.0	225.7
Arriérés de paiements intérieurs, variations de l'encours (niveau maximum)	0.0	-3.1	-3.1	0.0	0.0	0.0
Dépenses sociales et d'investissement sur ressources propres (niveau minimum)	48.9	34.7	99.7	82.8	50.3	120.7
Financement prévu du programme	...	16.4	32.3	32.3	24.1	37.4

¹ Lettre d'intention en date du 28 mars 2008.

² Lettre d'intention en date du 12 septembre 2008.

³ Critère de performance continuuel

Tableau 2 : Conditionnalité structurelle pour 2008

Mesures	Date	Fondement macroéconomique	Etat d'avancement
Orthodoxie budgétaire			
Mettre en œuvre un nouveau cadre de suivi mensuel de l'exécution budgétaire et communiquer les données pour avril-juin 2008 selon le nouveau formulaire-navette.	Repère août 2008	Donner aux décideurs un outil leur permettant de prendre des décisions de dépenses avisées et en temps voulu pour leur permettre d'atteindre les objectifs budgétaires et de contenir le risque de dérapages budgétaires.	Effectué en juillet 2008.
Créer une inspection générale des Finances sous la tutelle du ministre des Finances.	Critère de performance août 2008	Renforcer l'orthodoxie fiscale en instaurant la supervision, le contrôle et la transparence de toutes les entités chargées de gérer les fonds publics.	Effectué. Décret adopté le 23 juillet. L'inspecteur général a été nommé le 29 août.
Adopter une nouvelle stratégie et un calendrier d'apurement des arriérés de paiement intérieurs.	Critère de performance décembre 2008	Rétablir la confiance des fournisseurs, favoriser le rétablissement de procédures de dépenses régulières et permettre une réduction progressive de l'important encours d'arriérés de paiement intérieur de l'Etat.	Effectué. Stratégie approuvée le 9 Décembre 2008.
Secteur financier			
Changer la direction et les organes de contrôle de la BTCI sur la base des termes de référence préparés en consultation avec la Commission bancaire de l'UEMOA.	Mesure préalable à l'accord FRPC	Eviter la poursuite de l'érosion du capital et de la trésorerie de la BTCI, rétablir la confiance à l'égard de la principale banque togolaise et du secteur financier en général.	Effectué en février 2008.
Adopter un plan d'action en vue de l'introduction d'adjudications régulières de bons de Trésor en 2009,	Repère décembre 2008	Développer le marché intérieur des titres, promouvoir le développement du secteur financier, améliorer la gestion de la trésorerie et éviter l'accumulation de nouveaux arriérés budgétaires.	Effectué. Le Trésor et la BCEAO se sont mis d'accord sur un cadre pour l'émission régulière de bons du Trésor en 2009, suite à une première émission réalisée en 2008.
Entreprises Publiques			
Lancer un audit du secteur des phosphates, basé sur la sélection d'un cabinet sur appel d'offres ouvert, en concertation avec la Banque mondiale.	Repère octobre 2008	Préparer la restructuration du principal secteur d'exportation traditionnel du Togo (fonctionnant maintenant au tiers de sa capacité), en offrant notamment des options propres à attirer un investisseur stratégique.	Effectué avec retard. Après un retard dû au fait que seulement deux cabinets ont répondu au premier appel à manifestations d'intérêt, un deuxième appel a été lancé. Le cabinet d'audit a été sélectionné et les travaux sont en cours.
Préparer une revue de la situation financière de la compagnie nationale d'électricité (CEET) en concertation avec la Banque mondiale.	Repère décembre 2008	Fournir les informations nécessaires à la préparation des réformes du secteur de l'énergie et inscrire les crédits à cet effet dans le budget 2009, la hausse des prix du pétrole et les pénuries d'électricité à l'échelle régionale ayant affaibli la croissance économique et entraîné une augmentation de la demande de crédits budgétaires au secteur de l'énergie.	Effectué. Le rapport préliminaire a été remis aux autorités et à la Banque mondiale en décembre 2008. Le rapport définitif a été remis le 12 février 2009, et transmis à la Banque Mondiale.

Tableau 3 : Conditionnalité structurelle pour 2009

Mesures	Date	Fondement macroéconomique	Etat d'avancement
Orthodoxie budgétaire			
Réduire les exonérations fiscales et douanières et renforcer le contrôle fiscal et douanier, y compris sur les entreprises agréées dans la zone franche pour	Repère juin 2009	Limiter l'entrée sur le marché national de marchandises exonérées d'impôts, qui entraîne une distorsion des incitations économiques et réduit les recettes budgétaires.	Effectué. Réduction des exonérations fiscales ont été inclus dans la loi des finances du 2009. Les douanes et l'administration des impôts ont des pouvoirs pour conduire des inspections dans la zone franche.
Rendre opérationnelle la nouvelle structure du Trésor conformément aux Directives de l'UEMOA.	Critère de Réalisation juin 2009	Créer une direction du Trésor fonctionnelle exerçant un contrôle adéquat et fournit des informations sur les recettes, les dépenses et la gestion de la trésorerie de sorte à permettre des paiements rapides, éviter les arriérés et fournir des données cohérentes sur l'exécution du budget.	En bonne voie. La réorganisation du trésor a commence en 2008, basée sur les avis de la BM et du FMI.
Engager la mise en œuvre de la stratégie d'apurement des arriérés intérieurs par la titrisation des arriérés validés vis-à-vis des fournisseurs et la mise en place d'un mécanisme pour le suivi de la dette intérieure (voir paragraphe 19).	Repère décembre 2009	Progresser vers un niveau d'endettement soutenable et empêcher l'accumulation de nouveaux arriérés au moment où le Togo régularisera son stock important d'arriérés intérieur, débutera le remboursement des obligations à long terme et lancera les adjudications de bons du Trésor à court terme.	En bonne voie. La stratégie globale adoptée en novembre 2008, basée sur l'avis du FMI et le conseil national de gestion de la dette a été mis en place en Janvier 2009.
Secteur financier			
Engager la restructuration de la BTCl, notamment en relevant son capital par l'émission de titres d'Etat.	Repère mars 2009	Soutenir le redressement financier de la plus grande banque du Togo, préparer sa privatisation et créer les conditions du développement d'un secteur financier sain.	Effectué. Des progrès remarquables ont été accomplis dans la réalisation de l'échange des créances improductives de la BTCl contre des titres publics dans le cadre d'un vaste programme impliquant plusieurs banques.
Mettre sur pied la structure et le mécanisme pour gérer les prêts improductifs qui ont été échangés contre des titres d'Etat dans le cadre du processus de restructuration des banques.	Repère décembre 2009 (révisé par rapport à août)	Récupérer une partie du coût budgétaire de la titrisation des créances improductives et réduire l'important stock d'arriérés des entreprises publiques et les dettes croisées.	En bonne voie. Compte tenu de la complexité de l'opération, qui bénéficie de l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale, le calendrier a été prorogé de quatre mois.
Engager le processus pour l'identification d'investisseurs stratégiques pour les banques à capitaux publics.	Repère décembre 2009	Réduire les risques pour la stabilité macroéconomique provoquée par les pertes accumulées par les banques publiques togolaises et soutenir le développement de l'intermédiation financière.	En bonne voie. La Banque mondiale appuie les efforts du gouvernement dans ce domaine.
Entreprises publiques			
Secteur des phosphates : élaborer une stratégie de développement de la filière basée sur les résultats de l'audit stratégique.	Repère septembre 2009	Promouvoir la transparence dans la restructuration du secteur des phosphates, ce qui pourrait permettre d'accroître les exportations de 10 % du PIB aux prix internationaux en vigueur.	En bonne voie. La Banque mondiale appuie les efforts du gouvernement dans ce domaine. L'audit stratégique est en cours.